 

**Charte de bonnes conduites des parents**

Lorsque les parents inscrivent leurs enfants dans un club de sport collectif, ils doivent être conscients, que celui-ci devient un membre d'un groupe qui ne peut exister que par sa présence.

Le rôle des parents est, au moins, aussi important que celui des entraineurs pour la réussite du jeune joueur.

Il est de ce fait indispensable, non seulement, de prendre connaissance des règles en vigueur dans le club, mais également de les expliquer à son enfant. La prévention étant préférable à la répression.

**A) Inscription:**

Tout enfant désirant jouer au Volleyball doit satisfaire aux conditions suivantes:

- Etre reconnu apte à la pratique du Volleyball, par une visite médicale (licence à faire signer)

- Avoir rendu la fiche individuelle de renseignements, et tous les documents nécessaires à l'établissement de la licence avant le 22/09/19

- Avoir réglé entièrement sa cotisation.

**B) Attitude des parents au bord du terrain**

 Vis à vis des joueurs:

Les joueurs doivent apprendre à résoudre tout seul, un problème posé sur le terrain.

L’entraîneur est seul légitime à formuler les consignes auprès de vos enfants.

Mais nous avons besoin de vous pour encourager l’équipe entière !

**C) Avant/Après les entraînements et les matchs**

Pour les enfants concernés qui n’ont pas été préalablement autorisés à se rendre seul aux matchs et entraînements.

Les parents doivent s’assurer de la présence d'un entraineur et doivent venir chercher leurs enfants dans le gymnase, et non sur le parking, afin d'être vu par les entraineurs pour des raisons de sécurité.

Les joueurs doivent venir bien évidemment aux entraînements avec leurs affaires.

**D) Dans la vie de tous les jours**

- Dédramatisez-les défaites: comme dans tous les sports où deux équipes s'affrontent, il y a des perdants et des gagnants. Les deux sont importants pour évoluer.

- Les parents sont priés d'assister aux réunions d'information et assemblée générale de début de saison et de fin de saison pour les bilans.

**E) Transport pour les matchs joués à l'extérieur**

Aucune équipe ne peut participer à un match à l'extérieur si le nombre de voiture ne permet pas de transporter tous les joueurs. Dans ce cas, le club peut être soumis à une amende non négligeable de la part de la Ligue de Volleyball. C’est pour cette raison que nous comptons sur tous les parents pour amener – à tour de rôle – les enfants du club.

**L'inscription de votre enfant et la signature de sa licence au sein de notre club, entraîne l'acceptation de cette charte de bonne conduite.**

 **Signature :**